

TAXATION

Taux de taxation

Voici les taux de taxation en vigueur pour l'année en cours :

Taxe foncière générale	1.09\$ / 100\$ d'évaluation
Assainissement secteur desservi	330.00\$
Assainissement rue Gagnon	85.00\$
Eau résidence	122.00\$
Eau commerce	147.00\$
Eau chambre	34.00\$
Eau chalet & dépendance	82.00\$
Eau ferme porcine	320.00\$
Eau ferme bovine	204.00\$
Eau ferme saisonnier	100.00\$
Eau demi-tarif	122.00\$
Ordure résidence	215.00\$
Ordure petit commerce	265.00\$
Ordure commerce	320.00\$
Ordure commerce saisonnier	159.50\$
Ordure chalet	119.00\$
Ordure ferme par site	63.00\$
Lumière résidence	50.00\$
Lumière commerce	70.00\$
Lumière commerce \$100 000 et plus	115.00\$
Fosses septiques annuel	104.00\$
Fosses septiques saisonnier	52.00\$

Exemple :

Pour une évaluation résidentielle de 100 000\$ située dans le village, votre compte de taxes serait comme suit :

Foncière générale	1 090.00\$
Assainissement	330.00\$
Vidange	215.00\$
Eau	122.00\$
Lumière	50.00\$
<hr/>	<hr/>
Total	1 807.00\$

Pour une résidence située à l'extérieur du village, il faut enlever la taxe d'assainissement de 330.00\$ et ajouter la taxe de fosses septiques de 104.00\$.